

COMMUNE DE VACHERESSE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 6 DECEMBRE 2014 à 9 H

Date de convocation : 1^{er} décembre 2014

Secrétaire de séance : MOTTIEZ Robin

Membres en exercice (15) : PETIT-JEAN Denis, MEDORI Ange, COULIOU Yannick, TROMBERT Fabrice, TUPIN Sylvie, ~~DECONCHE Mikael~~, PETIT-JEAN Maryline, FAVRE-VICTOIRE Jean-Pierre, CARTOTTO Léopold, FAVRE Gérald, ~~TAGAND Jacques~~, BLANC-DEPOTEX Isabelle, MOTTIEZ Robin, FAVRE Emilie, COLLIGNON Nathalie

(rayez les membres absents)

1/ Délégation de l'acquisition du bien de Mme CARLETTI Véronique par la Commune à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie :

Le Conseil Municipal doit déléguer à l'EPF 74 l'acquisition du bien cadastré section A – n° 637 et 638 aux conditions indiquées dans l'arrêté de préemption n° 2014-32 pris par Monsieur le Maire en date du 21/08/2014. Il doit également autoriser l'EPF 74 à se substituer à la Commune pour la signature de l'acte notarié chez Maître Bruno CHAUVET.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal approuve la délégation à l'EPF 74.

2/ Acquisition de terrain lieux-dits « La Grangette » et « La Galière » dans le cadre de la mise en place du périmètre de protection du captage :

Suivant le plan de bornage et de division établi par la SCP BARNOUD et TROMBERT, géomètres-experts, les parcelles à acquérir sont les suivantes :

N° cadastre	Superficie	Propriétaires
C – 2658	4a93	LOLLIOZ Josiane/LOLLIOZ Stéphane
C – 2659	3a70	PETIT-JEAN René/PETIT-JEAN Raphaël
C – 2586	9a23	PETIT-JEAN René/PETIT-JEAN Raphaël

Le Conseil Municipal doit approuver l'acquisition de ces parcelles, fixer le prix d'achat et autoriser le Maire à signer les actes de vente.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal décide l'acquisition des parcelles ci-dessus énumérées et fixe le prix d'achat à un euro le mètre carré.

3/ Lancement d'une procédure de délégation de service public simplifiée pour l'exploitation de l'auberge communale d'Ubine – Fixation du montant de la redevance d'occupation :

La Commune doit relancer la procédure de délégation de service public simplifiée pour l'exploitation de l'auberge d'Ubine, l'affermage n'ayant été conclu que pour une saison, soit du 1^{er} mai 2014 au 31 octobre 2014.

Le Conseil Municipal doit décider de recourir à cette procédure, approuver le cahier des charges qui sera remis aux candidats et autoriser le Maire à lancer la procédure conformément aux dispositions de l'article L.1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il doit également fixer le montant de la redevance d'occupation qui sera due par le délégataire ainsi que le montant de la caution.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal approuve le lancement de la procédure pour l'exploitation de l'auberge d'Ubine. Le contrat sera conclu pour la saison estivale 2016 soit du 1^{er} mai au 31 octobre sans possibilité de tacite reconduction.

Le montant de la redevance due est fixé à 4 300 € HT et le montant de la caution à 2 000 €.

4/ Création d'un budget annexe soumis à TVA dénommé « Lotissement Les Chavannettes » (nomenclature M14) :

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal annule la délibération du 13 mars 2014 décidant la création dans le budget principal d'un service soumis à TVA et décide la création d'un budget annexe « Lotissement Les Chavannettes ». Ce budget sera assujéti à la TVA.

5/ Vote du budget primitif 2014 « Lotissement Les Chavannettes » :

Il est proposé les crédits budgétaires suivants (montants HT) :

Fonctionnement			
	Chapitres – Articles	Libellés	Montants
DF	011 - 6015	Terrains à aménager	56 948 €
DF	011 – 605	Achats de matériel, équipements et travaux	17 052 €
DF	042 – 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	74 000 €
RF	70 – 7015	Ventes de terrains aménagés	74 000 €
RF	042 – 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	74 000 €
		<i>Total dépenses.....</i>	148 000 €
		<i>Total recettes.....</i>	148 000 €

Investissement			
	Chapitres – Articles	Libellés	Montants
DI	040 – 3355	Travaux en cours	74 000 €
RI	040 – 3355	Travaux en cours	74 000 €
		<i>Total dépenses.....</i>	74 000 €
		<i>Total recettes.....</i>	74 000 €

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 tel que proposé ci-dessus.

6/ Création d'un budget annexe soumis à TVA dénommé « Exploitation auberge d'Ubine » (nomenclature M4) :

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal annule la délibération du 13 mars 2014 décidant la création dans le budget principal d'un service soumis à TVA et décide la création d'un budget annexe « Exploitation auberge d'Ubine ». Ce budget sera assujetti à la TVA.

7/ Vote du budget primitif 2014 « Exploitation auberge d'Ubine » :

Il est proposé les crédits budgétaires suivants (montants HT) :

Fonctionnement			
	Chapitres – Articles	Libellés	Montants
DF	011 – 60612	Energie-Electricité	500 €
DF	011 – 60632	Fournitures de petit équipement	500 €
DF	011 – 61522	Entretien de bâtiments	500 €
DF	011 – 6156	Maintenance	420 €
RF	70 – 70688	Autres prestations de service	1 920 €
		<i>Total dépenses.....</i>	1 920 €
		<i>Total recettes.....</i>	1 920 €

Investissement			
	Chapitres – Articles	Libellés	Montants
DI	16 – 165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000 €
RI	16 – 165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000 €
		<i>Total dépenses.....</i>	2 000 €
		<i>Total recettes.....</i>	2 000 €

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 tel que proposé ci-dessus.

8/ Décision modificative n° 2/Budget principal :

Il est proposé les ajustements budgétaires suivants :

	Chapitres – Articles	Libellés	Montants
DF	012 – 64731	Allocations chômage	+ 1 500 €
DF	012 – 6218	Autre personnel extérieur	+ 2 500 €
DF	014 – 73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales	+ 7 000 €
DF	65 – 6574	Subventions de fonctionnement aux associations	+ 4 000 €

DF	67 – 67441	Subventions aux budgets annexes	+ 1 000 €
DF	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 1 000 €
RF	74 – 7482	Compensation perte taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 15 000 €
<i>Total dépenses fonctionnement</i>			+ 15 000 €
<i>Total recettes fonctionnement</i>			+ 15 000 €

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal adopte les modifications budgétaires du budget principal telles que proposées ci-dessus.

9/ Décision modificative n° 1/Service eau-assainissement :

Il est proposé les ajustements budgétaires suivants :

	Chapitres – Articles	Libellés	Montants
DF	023	Virement à la section d'investissement	+ 6 000 €
DF	012 – 621	Personnel extérieur au service	+ 5 000 €
DF	011 - 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 5 000 €
RF	042 – 72	Production immobilisée	+ 6 000 €
<i>Total dépenses fonctionnement</i>			+ 6 000 €
<i>Total recettes fonctionnement</i>			+ 6 000 €

	Chapitres – Articles	Libellés	Montants
DI	040 – 2156	Matériel spécifique d'exploitation	+ 6 000 €
RI	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 6 000 €
<i>Total dépenses investissement</i>			+ 6 000 €
<i>Total recettes investissement</i>			+ 6 000 €

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal adopte les modifications budgétaires du budget eau-assainissement telles que proposées ci-dessus.

10/ Programme des coupes de bois pour l'exercice 2015 :

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'ONF et de la commission des forêts, doit approuver les coupes de bois pour l'année 2015

Parcelle	Proposition ONF	Estimation	Volume (m ³)	Décision (*)
07	PRINT15	3 000 €	100	PRINT15
08	PRINT15	4 500 €	150	PRINT15
37	DEL15	3 000 €	300	DEL15
52	PRINT15	6 000 €	252	AJO (report 2016)
56		10 000 €	300	PRINT15 (coupe ajoutée, non proposée par l'ONF)
57	PRINT15	4 500 €	200	PRINT15

(*) Décision :

- DEL15 : délivrance 2015
- PRINT15 : vente de printemps 2015
- AUT15 : vente d'automne 2015
- CA15 : cession amiable 2015
- PBF15 : prévente de bois façonnée 2015
- AJO : coupe ajournée
- SUP : coupe supprimée

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal approuve la proposition de l'ONF à l'exception des modifications portées au tableau ci-dessus, demande que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées au tableau ci-dessus, autorise le Maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage.

11/ Demande de délivrance à l'ONF d'un lot de bois – Parcelle 12 – canton « Taverole » et désignation de trois garants :

Lot de bois entre la piste de Choutère et le ruisseau de Taverole afin de nettoyer cette zone, limite entre la Commune de Vacheresse et la Commune de Chevênoz.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal demande à l'ONF la délivrance d'un lot de bois – Parcelle 12 – Canton « Taverole » et désigne comme garants : MM. COULIOU Yannick, MOTTIEZ Robin et BLANC-DEPOTEX Isabelle.

12/ Approbation du règlement cantine/périscolaire/temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal approuve le règlement tel qu'il a été élaboré par la commission affaires scolaires/cantine. Celui-ci entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015.

13/ Questions diverses :

Le Maire donne au Conseil Municipal quelques informations sur les travaux en cours concernant l'alimentation en eau potable et les bâtiments.